DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston

DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur: Monsieur André KLEIN-MOSSER

N° CP/2012/853 - Insertion professionnelle - 4513

Intervention départementale en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager une subvention européenne d'un montant de 16 000 € en faveur de l'Association "Mission locale pour l'emploi" à STRASBOURG, conformément au tableau annexé
- de verser à cette association, à titre d'avance 2012, un montant de 8 000 € représentant 50 % du montant de la subvention engagée pour 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention correspondante (convention établie selon le modèle adopté par délibération n° CP/2010/464 du 5 juillet 2010).

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20121105-72195-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 14/11/12